

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 29 Mars à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M.M AMIDEI, BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. MARY	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SUSINI Claire	à	M. VITALI
M. COMBARET	à	M. GABRIELLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
M. LAUDATO	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. LUCIANI, Mme RISTERUCCI, Adjointes au Maire, Mme PERES, Mme CURCIO, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Mme PASTINI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 Mars 2010

Délibération N°2010 / 63

**Modification d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) :
construction d'un groupe scolaire de 11 classes, chemin de Candia.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 2009/54 du 30 mars 2009 le conseil municipal a décidé de l'ouverture d'une autorisation de programme pour la construction d'un groupe scolaire de 11 classes, chemin de Candia, pour un montant de 8.358.631,00 € TTC.

Compte tenu des résultats des appels d'offres, et des révisions de prix applicables au coût des travaux dont la première estimation remonte à plus de trois ans, le nouveau montant de l'opération s'élève à 9.265.200 € TTC.

Tenant compte de ce nouveau montant, la part de l'ANRU initialement de 752.822,00 € a été réévaluée à 843.600,00 €.

Les financements s'établissent donc ainsi qu'il suit :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	3 301 854,00 €
Subvention de la CTC	564 300,00 €
Subvention du Conseil Général	660 370,00 €
Subvention ANRU	843 600,00 €
Part communale (sur le montant TTC)	3 895 076,00 €

La fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

DE FIXER le nouveau montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP : 9.265.200 € TTC €

CA 2004 / 2006	61 541,08 €
CA 2007	313 225,93 €
CA 2008	289 382,80 €
CA 2009	783 529,47 €
CP 2010	4 000 000,00 €
CP 2011	3 817 520,72 €

DE DIRE que les dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	3 301 854,00 €
Subvention de la CTC	564 300,00 €
Subvention du Conseil Général	660 370,00 €
Subvention ANRU	843 600,00 €
Part communale (sur le montant TTC)	3 895 076,00 €

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DÉLIBÉRER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de son rapporteur M. Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en AP /CP est nécessaire au montage de ce dossier.

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 mars 2010

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- De fixer le nouveau montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la construction d'un groupe scolaire de 11 classes, chemin de Candia, ainsi que précisé ci-après :

Montant global de l'AP : 9.265.200 € TTC €

CA 2004 / 2006	61 541,08 €
CA 2007	313 225,93 €
CA 2008	289 382,80 €
CA 2009	783 529,47 €
CP 2010	4 000 000,00 €
CP 2011	3 817 520,72 €

-Que les dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat au titre du PEI	3 301 854,00 €
Subvention de la CTC	564 300,00 €
Subvention du Conseil Général	660 370,00 €
Subvention ANRU	843 600,00 €
Part communale (sur le montant TTC)	3 895 076,00 €

DIT

Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2010.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI

LIBELLE OPERATION

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DE 11 CLASSES - CHEMIN DE CANDIA

COUT TOTAL DE L'OPERATION

8 450 000,00 €	HT
9 265 200,00 €	TTC

POLITIQUE

EDUCATION

PROGRAMME

ECOLES

OPERATION

08ECOL01

DEPENSES

ENVELOPPE	11304	CA 2004 / 2006	61 541,08 €
CHAPITRE	23	CA 2007	313 225,93 €
ARTICLE	2313	CA 2008	289 382,80 €
FONCTION	213	CA 2009	783 529,47 €
		EX 2010	4 000 000,00 €
		EX 2011	3 817 520,72 €
		TOTAL	9 265 200,00 €

RAF Dépenses au 01/01/09	8 601 050,19 €
RAF Recettes au 01/01/09	5 370 124,00 €

RECETTES

	ENV	ARTICLE	TOTAL	CA 2004 / 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	EX 2010	EX 2011	TOTAUX
U.E.			- €							0,00 €
ETAT	11305	1321	3 301 854,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	210 316,85 €	1 580 093,00 €	1 511 444,15 €	3 301 854,00 €
CTC	11306	1322	564 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 211,39 €	270 044,00 €	251 044,61 €	564 300,00 €
CG 2A	11307	1323	660 370,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	157 127,96 €	316 018,00 €	187 224,04 €	660 370,00 €
ANRU	11308	1328	843 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	126 540,00 €	360 260,00 €	356 800,00 €	843 600,00 €
	TOTAUX		5 370 124,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	537 196,20 €	2 526 415,00 €	2 306 512,80 €	5 370 124,00 €
	PART VILLE		3 895 076,00 €	61 541,08 €	313 225,93 €	289 382,80 €	246 333,27 €	1 473 585,00 €	1 511 007,92 €	3 895 076,00 €

sur montant TTC